

Procès-Verbal
Séance du Conseil Municipal
du 15 septembre 2023 - 20h30

Conseillers présents : Nathalie DURANTON - Maire	Membres en exercice : 11
Marcel Bernard SIMBELIE – 1 ^{er} Adjoint	Présents (Quorum) : 8
Laurent JUBERTIE – 2 ^{ème} Adjoint	Procuration : 3
Hubert LAMOTHE – 3 ^{ème} Adjoint	Votants : 11
Isabelle SOL, Pierre SINDOU, Céline CERTES, Laurent GAY et Sébastien MONTEIL	
Absents excusés : Hubert LAMOTHE (procuration à Laurent JUBERTIE)	
Michaël LÉA (procuration à Pierre SINDOU)	
Elodie BOULANGER (procuration à Céline CERTES)	
Secrétaire de séance : Sébastien MONTEIL	

Approbation à l'unanimité du P.V. de la séance du 09/06/2023

1) Décisions du Maire

- n°2023-01 - achat épareuse en remplacement de l'ancienne acquise par Noailhac
- n°2023-02 - assurance épareuse : nécessaire pendant les 1ères années quand le matériel a de la valeur
- n°2023-03 - assurance multirisques commune : mise à jour du contrat
- n°2023-04 – demande subvention départementale pour achat de l'épareuse
- n°2023-05 - compteur de chantier électrique pour manifestations

2) Avenant convention avec la commune de Noailhac (matériel en commun)

Mme le Maire rappelle au conseil que les élus des communes de Noailhac et de Ligneyrac ont travaillé ensemble pour mettre à jour l'organisation du travail de l'agent technique et de l'utilisation du matériel en commun. Ce travail s'est formalisé par une délibération (n°2022-28 du 25/11/2022) et la signature d'une convention effective au 1^{er} janvier 2023. Elle présente l'avenant à cette convention, concernant uniquement le matériel, suite à l'achat de la nouvelle épareuse par la commune de Ligneyrac et la cession de celle de la commune de Noailhac. Il est proposé que Noailhac prenne en charge les frais pendant l'année et refacture pour moitié à Ligneyrac en fin d'année. Accord à l'unanimité pour la signature de l'avenant.

3) Achat épareuse : Décision Modificative du Budget coût et financement

Détail du financement de la nouvelle épareuse, en partenariat avec la commune de Noailhac conformément à la convention signée entre les deux communes, et le coût final :

	LIGNEYRAC		NOAILHAC	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Coût de l'épareuse TTC	30 000.00			
Reprise ancien matériel par fournisseur				3 000.00
Reversement Noailhac reprise matériel		1 500.00	1 500.00	
Fonds Compensation TVA en 2025		4 921.20		
Subvention Départementale		5 000.00		
Reversement Noailhac participation		10 039.50	10 039.50	
Coût final par commune		8 539.30 €		8 539.30 €

Le budget 2023 est modifié en conséquence. Accord à l'unanimité pour le financement et la Décision Modificative du Budget.

4) Demande de subvention association Anciens Combattants (ACPG-CATM)

Dépôt tardif de la demande par l'association, suite au décès d'un membre du bureau. Proposition de subvention de 150 €, identique à celle attribuée aux autres associations de Ligneyrac qui en ont fait la demande en 2023. Accord à l'unanimité.

5) Point sur l'urbanisme

- Site Patrimonial Remarquable (ex AVAP) :

Réunion avec le sous-préfet suite au contact de Mme Duranton le 20/07/2023 pour expliquer le blocage dans l'avancée du dossier de modification du SPR. Cela a des conséquences sur l'avancée de l'élaboration du PLUI et par rapport à la nouvelle loi Climat et Résilience. Suite à cette réunion, le sous-préfet a provoqué une réunion en sous-préfecture avec l'Architecte des Bâtiments de France, les élus de Ligneyrac, de la Communauté de Communes et les services préfectoraux pour mettre en place une démarche et éclaircir la procédure.

Un courrier a aussi été envoyé à la DRAC Aquitaine le 4 août 2023, renouvelant la volonté de lancer une procédure pour la modification du SPR de Ligneyrac, regroupant les éléments de forme et de fonds ainsi que de doctrine à reprendre et demandant la confirmation de la procédure à engager, afin de réunir prochainement la Commission Locale du SPR de Ligneyrac. Aucun retour à ce jour.

L'association Sites et Cités Remarquables, dont la commune est membre, a également été sollicitée pour l'assistance d'un juriste dans l'analyse de cette démarche. Un retour est attendu pour fin septembre.

- Avancée du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :

Des ateliers ont eu lieu avec les élus communautaires et les services de l'État, pour reprendre par commune les cartes, et des réunions de présentation aux habitants en juillet. Les services de l'État ont demandé de réduire les zones constructibles pour être en accord avec la nouvelle réglementation. Les élus ont signé un courrier commun suite à la demande de l'État de reprendre le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) pour fixer des objectifs sur 10 ans et non 15 ans. Réponse du Préfet reçue ce jour : accepte les objectifs sur 15 ans, rappelle l'action de l'État dans le cadre de l'élaboration du document et accompagnement afin d'être en cohérence avec la loi Climat & Résilience.

Le cabinet d'étude a renvoyé à chaque commune le projet suite aux remarques des services consultés et la commune a corrigé les erreurs au 31/08/2023 sur les modifications de zonage. Une réunion de la communauté de communes est fixée au 25 septembre sur le PADD et sur le règlement écrit.

M. Simbèlie fait remarquer que Ligneyrac a de toute façon très peu de zones constructibles par rapport aux autres communes. Cette nouvelle réglementation risque d'engendrer des difficultés pour se loger. De plus, il estime que c'est en contradiction localement avec l'incitation à développer l'habitat sur notre territoire par rapport au développement du bassin de Brive. Mme Duranton a fait remarquer également, lors des réunions communautaires, qu'il fallait aider à restaurer le bâti existant sans contraindre excessivement ces restaurations.

6) Point travaux et programmes en cours

- Parking : relances régulières de Mme le Maire depuis le mois de janvier, sans avancée. En juillet, demande d'une réunion de concertation avec toutes les parties : réunion prévue le 11/10/2023.

- Étude assainissement bourg : cabinet d'étude DEJANTE retenu et les travaux de relevés débutés le 01/09/23.

Les demandes de subventions sont en cours d'instruction par le Département et l'Agence Adour Garonne et ont reçu un accord pour le commencement de l'étude.

- Voirie : programme voirie communautaire : travaux réalisés sur la route des Alambics de la Martinie à la route de Cavagnac.

Voirie communale : devis demandés à 3 entreprises pour programme d'entretien en fonction des priorités. La réflexion est en cours pour le choix des routes et de l'entreprise.

- Dossiers de subventions : envois des justificatifs pour versement des subventions sur les travaux de voirie 2022, les gouttières de l'église et la toiture arrière des logements communaux.

7) Point Commissions Communales

- Animateur com. vie sociale & solidarité : Mme le Maire rappelle la nécessité de désigner un animateur. La question de la fusion avec la com manifestation est évoquée : pour une bonne répartition des contributions de chacun, cela paraît défavorable car cela recentre sur une seule personne. Elle rappelle le rôle de moteur de l'animateur pour l'avancée des actions (forêt-jardin, cadeau aux aînés, aide scolarité, signes lapidaires, restauration petit patrimoine ...) mais des animateurs par thème ont déjà émergé, par affinité, ce qui allège la tâche de l'animateur et constitue une réelle répartition entre les membres.

- Fonctionnement des commissions : Mme Duranton rappelle le rôle des commissions et de l'animateur qui doit un peu appréhender les actions, les événements, et soulager le maire par rapport aux manifestations et actions prévues.

Le problème de la communication entre les membres est également évoqué : s'il n'y a pas de retour aux envois de messages, les actions n'avancent pas et les membres se démotivent. De plus, la communication aux habitants sur les actions des commissions doit être améliorée si l'on souhaite implication et interaction sur les projets.

- Cadeau aux Aînés : réflexion sur idée cadeau 2023 et sur passage de 65 ans à 70 ans pour en bénéficier.

- Bulletin Municipal 2024 : commencer à rassembler les infos de l'année.

8) Point réunions extérieures

- Conseil communautaire du 12/09 : contrat avec ADEME pour réseau de chaleur renouvelable dont le projet pour le foyer de Boulou les Roses / Nouveau DGS nommé au 01/10/2023 / Point de Départ du projet de pôle Néandertal : 15/09/2023 / Référent déontologue nommé pour les élus communautaires (à faire au niveau communal également).
- Réunion des référents prévention SIRTOM prévue le 19/09 : Céline Certes remplace Elodie Boulanger et accompagnera l'agent technique - Patrick Pomarel – référent pour Ligneyrac et Noailhac
- Réunion Bellovic le 26/09/2023
- Réunion sur les Zones à Energie Renouvelables dans le département organisée par la Préfecture : le 25/09

9) Informations et Questions diverses

- Sté de Chasse : démission président / nouveau bureau et statuts mis à jour le 25/08/2023
- Signalement déchets sauvages aux Barrières
- Comice Agricole à Ligneyrac en 2024 (3-4/08/2024)
- Projet city-stade au Foyer d'accueil de Boulou les Roses
- Réunion 19/09 services de l'État sur la prévention et la lutte contre les menaces et violences aux élus
- Projet Département de création d'un centre de supervision départemental (syndicat à créer)
- Carrefour des Collectivités Association des Maires Corrèze : 27-28/09/23 à Brive
- Invitation Association Rugby Club de Meyssac à destination des partenaires le 01/10
- Fiche Gendarmerie récapitulative des interventions sur Ligneyrac en 2022
- info Cabinet Kinésithérapie Meyssac : 2 professionnels en plus

Séance levée à 23h30

Secrétaire de séance,

Sébastien MONTEIL



Le Maire,



Nathalie DURANTON.